



## Compte rendu CAPL 1 du 8 juillet 2014 :

### Mouvement local des inspecteurs

*Représentants FO :*

*Stella CREPEAU (titulaire) et Williams PILLET (suppléant).*

A titre liminaire, l'attention a été appelée sur ce premier mouvement permettant une passerelle entre les deux filières (FF et FGP) étant donné que deux collègues sont concernés sur le département.

La situation risque d'être compliquée pour l'un d'entre-eux (Affectation de Fontenay le Comte).

Le président de la CAP a répondu qu'un dispositif de formation avec un accompagnement adéquat est prévu mais les OS ont appelé à une vigilance particulière notamment pour le collègue de Fontenay qui arrive sur un poste complexe (PCE) sans aucune formation préalable à qui il faudra laisser le temps de prendre la mesure du poste tout en lui assurant un soutien adapté.

Le président a par ailleurs livré des informations en marge de la CAP C compte tenu du déficit d'agent constaté sur notre département. A ce titre, il a été indiqué espérer que le recours à 500 agents de la liste complémentaire le 1er octobre 2014 viendra en partie combler le manque particulièrement marqué dans la DDFIP 85.

Il a, en outre, précisé que la Direction Générale a émis le souhait auprès du ministère de recourir au recrutement de cadres C supplémentaires inscrit au delà des 500 agents de la liste complémentaire. La réponse n'est pas connue à ce jour.

Le PV 14/2013 relatif à la liste d'aptitude de B en A a été adopté à l'unanimité.

L'examen du mouvement local s'est ensuite déroulé en deux temps :

1° - l'examen du mouvement juridique : n'ont été évoquées que les situations de deux résidences (la Roche sur Yon et Fontenay le Comte), les autres résidences n'ayant pas été affectées par ce mouvement.

S'agissant de Fontenay, la situation n'appelle aucune observation autre que celle développée en propos liminaire dans la mesure où le seul poste vacant a été pourvu dans le cadre du mouvement général.

Pour ce qui concerne la Roche sur Yon, la situation est différente à savoir que deux agents n'ont pas obtenu satisfaction. Cependant, cette situation a été sensiblement corrigée par le biais des détachements confère ci-après puisque suite à détachement, un seul collègue n'obtient pas satisfaction.

2° - l'information sur les détachements :

Le président de la CAP a largement évoqué la situation des détachements, exercice assez complexe selon ses propos.

Pour autant, la complexité ne trouve son explication que dans la volonté de la direction de placer les agents selon ses propres intérêts allant jusqu'à méconnaître ouvertement les règles gestion en matière de mutation puisqu'un agent affecté « Contrôle » au mouvement national se trouve, par le biais du détachement, affecté en « Gestion ».

Les représentants du personnel se sont largement manifestés pour d'une part souligner le manque de lisibilité et la complexité des affectations et d'autre part mettre en avant que ces situations de détachement donnent l'illusion de vacances de poste notamment au PRS, au SIP de la Roche sur Yon et à la BDV2 pour certains collègues qui sont intéressés par ces postes et qui ne sont de fait pas vacants.

La parité administrative a justifié ses choix par le fait que ces détachements ont été validés après accord des intéressées ce à quoi les représentants de FO ont répondu que les détachements, dont la durée reste indéterminée, viennent pénaliser nombre de collègues qui souhaitent rejoindre ces services leur fermant ainsi des perspectives de carrière.

Toutes les OS ont voté contre ce mouvement juridique pour les raisons tenant à ces détachements.